

**Délibération n° 2026-058**  
**Délibération portant sur la désignation du nombre de Vice-présidents**

Nbre de Conseillers en exercice : 43  
Nbre de présents : 38  
Nbre de votants : 43  
Nbre de procurations : 5  
Date de convocation et d'affichage : 31/03/2026  
Secrétaire de séance : CHANCY Thibaut

**L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 19h00**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame LARREZET Hélène, Présidente.

**Présents** : Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Madame BENQUET Nathalie, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Monsieur CHANCY Thibaut, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PERIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Madame CHERON Lénaïc, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRÉ Adrien, Monsieur LALUQUE Georges, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur SOULÈS Eric, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur LAINÉ Fabien, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent, Madame SÉGAUT Céline

**Procurations** : Monsieur DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Monsieur COLMAGRO Ghislain, Madame LACAVE Anaïs donne procuration à Madame PINCÉ Laure, Madame GALVEZ Johanna donne procuration à Monsieur CRUCHANDEU, Madame MOLEIRO Delphine donne procuration à Monsieur FÉRÉ Adrien, Monsieur LOUBÈRE Vincent donne procuration à Monsieur CASTAGNÈDE Vincent,

**Excusés et Absents** : Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Madame LACAVE Anaïs, Madame GALVEZ Johanna, Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur LOUBÈRE Vincent,

**Décision de l'assemblée :**

Votants : 43  
Pour : 41  
Contre :  
Blanc : 2  
Abstention :

**Rapporteur : Madame H  l  ne LARREZET**

Sujet n   2 du conseil communautaire du 07/04/2026

Les statuts de la communaut   de communes des Grands Lacs indiquent que le bureau communautaire est compos   du Pr  sident et de Vice-pr  sidents.

Le nombre des Vice-pr  sidents est d  termin   par le conseil communautaire dans le cadre de l'article 5211-10 du Code G  n  ral des Collectivit  s Territoriales. Il ne peut   tre sup  rieur    20 %, arrondi    l'entier sup  rieur, de l'effectif total de l'organe d  lib  rant (43 conseillers communautaires) soit 9 Vice-pr  sidents.

L'organe d  lib  rant peut,    la majorit   des deux tiers, fixer un nombre de Vice-pr  sidents sup  rieur, sans pouvoir d  passer 30 % soit 13 Vice-pr  sidents maximum.

Pour m  moire, le pr  c  dent bureau   tait compos   du Pr  sident et de 7 Vice-pr  sidents.

Madame la Pr  sidente propose au conseil de d  signer dix Vice-pr  sidents, afin d'accorder deux Vice-pr  sidences aux trois communes les plus peupl  es (Biscarrosse, Parentis et Sanguinet) et une Vice-pr  sidence aux quatre autres communes.

**Apr  s en avoir d  lib  r  , le conseil communautaire d  cide    41 voix pour et 2 abstentions :**

- De d  signer dix Vice-pr  sidents    la communaut   de communes des Grands Lacs

La pr  sente d  lib  ration peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un d  lai de deux mois    compter de sa publication et de sa r  ception par le repr  sentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut   tre saisi par l'application informatique « t  l  recours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et d  lib  r   en s  ance, les jours, mois et an que dessus  
Et ont sign   au registre les membres pr  sents  
Pour copie conforme, le 07 avril 2026

Secr  taire de s  ance,



Thibaut CHANCY

La Pr  sidente,



H  l  ne LARREZET

Affich      Parentis-en-Born, le : 10/04/26